

Projet de parc photovoltaïque de Bagéran

Sur les communes de Préchac (33730) et Lucmau (33840)

Edito

Le projet de parc photovoltaïque de Bagéran, d'une puissance de 12 MWc a été initié en 2020. Il se situe sur des terrains privés boisés exploités en sylviculture sur les communes de Préchac et Lucmau. Après accord des propriétaires fonciers exploitants, des études environnementales et paysagères ont été menées (par des bureaux d'études indépendants) et ont conduit à réviser le périmètre envisagé.

Aujourd'hui, l'implantation du projet a été réduite de 80 à 12 hectares et ne présente plus aucune incompatibilité paysagère (pas de co-visibilité avec le voisinage) ni aucune contrainte environnementale (le projet a été révisé afin de lever toutes les sensibilités écologiques). Le dossier de permis de construire a été déposé en janvier 2023 et poursuit aujourd'hui son instruction auprès des services de l'Etat.

Nos équipes sont à votre écoute et vous proposent une **permanence d'information** sur le projet en **mairie de Lucmau**, le **samedi 20 juillet de 9h30 à 12h30**, pour échanger sur ce projet et ses actualités !

Zone retenues du projet



Chiffres clés du projet



12 hectares répartis en 3 zones clôturées



12 MWc de puissance totale



3 500 foyers alimentés en électricité renouvelable chaque année (chauffage inclus)*



5 500 tonnes de CO₂ évitées chaque année

*soit l'équivalent d'une commune comme Langon (7 300 habitants)



Suivez l'actualité du projet sur : **baywa-re.fr/fr/solaire/projet-solaire-de-bageran**

Description du projet

Initialement, l'aire d'étude du projet envisagée était de 80 hectares. Elle a été réduite à 12 hectares clôturés à la suite des études écologiques réalisées sur la zone, afin d'éviter les secteurs à enjeux (zones humides notamment). Les terrains concernés sont des terrains forestiers "pauvres", n'ayant pas bénéficié d'aides Tempête au reboisement, et la société BayWa r.e envisage de les exploiter en partenariat avec un éleveur de brebis implanté localement.

Le projet étant situé au sein du massif des Landes de Gascogne, en limite du Parc Naturel Régional, la forte réduction de l'emprise du projet s'inscrit dans une logique de **préservation de la biodiversité** emblématique du massif (stratégie d'évitement total des zones humides et habitats d'espèces protégées). Les affluents du ruisseau Bagéran, dérivé du Ciron, modèlent la configuration du parc qui s'implante sur 3 zones distinctes, chacune située entre les bras du ruisseau, préservant ainsi son lit et l'ensemble de sa végétation.

La zone d'implantation du projet présente peu de co-visibilité ; néanmoins l'implantation de **haies brise-vue** en bordure de départementale a été décidée afin d'y supprimer tout impact visuel résiduel.



Photomontage du projet photovoltaïque depuis la RD115



Le projet est en conformité avec les directives du SDIS 33 de défense contre les incendies de forêt (respect d'une bande d'obligation légale de débroussaillage de 50m et d'une bande défrichée de 30 m à la clôture). Tout hectare défriché (soit environ 14 hectares) sera compensé via la mise en place de boisements compensateurs soit au minimum 28 hectares de terrains reboisés.

Calendrier prévisionnel du projet

Le projet est en cours d'instruction depuis janvier 2023 auprès des services instructeurs de la DDTM (Direction Départementale des Territoires et de la Mer). Après une réponse à avis de la Mission Régionale de l'Autorité Environnementale et une étude de la demande de défrichement, l'enquête publique se profile sur l'automne 2024.



Une question, une remarque ? **Contactez-nous !**



Célia BARBAUD, Cheffe de projets solaires

celia.barbaud@baywa-re.fr

06 50 87 53 35